

Programme «Culture 2000» pour la periode 2000-2004

1998/0169(COD) - 09/12/1999

Le Comité de conciliation a pu trouver un accord au cours de sa deuxième réunion qui a eu lieu le 9 décembre en dépit des difficultés provoquées par la nécessité pour le Conseil de trouver l'unanimité. L'élément central de l'accord a été constitué par la combinaison d'un montant de 167 MEURO (la position du Conseil) et d'une série d'amendements de compromis sur les autres questions budgétaires. Dans une déclaration sur la révision du programme, la Commission s'est engagée à évaluer les résultats tout comme le cadre financier du programme au plus tard le 30 juin 2002.